

AUX ELECTEURS DU COMTE DE MONTMAGNY.

Réponse à une circulaire diffamatoire préparée par M. TREMBLAY et distribuée par M. FORTIN et ses amis dans le Comté.

M. Tremblay—le pauvre et nécessaire—le jureur banal qui a fait serment qu'il était quêtueux afin de se faire payer \$86.00 par le gouvernement pour frais de voyage dans des causes où il était lui-même le plaignant; M. Tremblay vient de lancer dans le comté de Montmagny une circulaire aussi calomniatrice qu'elle est ridicule et méchante. Avant d'entrer dans la discussion de ce document—qui ne vaudrait peut-être pas la peine d'être réfuté, tant il est absurde, nous tenons à faire connaître aux électeurs quel est l'individu qui veut leur en imposer.

Il faut d'abord remarquer que la circulaire ne porte pas de nom responsable. Son auteur a eu honte et peur en même temps; honte des mensonges qu'elle contient, peur des conséquences qu'elle pourrait entraîner pour celui qui l'a écrite, si sa signature eût été apposée au bas.

Mais ceux qui connaissent, comme nous, M. Tremblay, ceux qui ont eu à faire la lutte contre cette personification du mensonge et de la mauvaise foi, reconnaissent aisément leur homme.

M. Tremblay, à part son escamotage des \$86.00 du gouvernement, a des titres de gloire qu'il importe de signaler au comté de Montmagny. C'est lui qui, le premier dans la province, a poursuivi le clergé devant les tribunaux pour influence induite! C'est lui, c'est ce misérable que Mgr. l'Archevêque de Québec condamnait ce printemps d'une manière si énergique pour avoir tronqué et falsifié les lettres de plusieurs prêtres, Messieurs les abbés Sax, Paquet et Audet!

Ces prêtres ont écrit à Mgr. l'Archevêque et même aux journaux pour déclarer que M. Tremblay avait altéré et défigurés des lettres privées qu'ils lui avaient envoyées! Nous le demandons, un homme capable de changer le sens de plusieurs lettres de prêtres pour tromper les électeurs, n'est-il pas capable de semer la calomnie et le mensonge pour servir son parti?

Chassé du comté de Charlevoix où il ne peut plus même se montrer tant les électeurs le méprisent à cause de ses mensonges, il est aujourd'hui aux gages du parti libéral pour faire les sales besognes que personne ne veut faire.

Il a cru qu'en accumulant toutes les vieilles *blagues* qu'il a débitées pendant sa vie politique, il pourrait produire de l'effet dans le comté de Montmagny.

Heureusement que la réponse est facile, heureusement que les honnêtes gens sont fatigués de ce système de dénigrement et d'injures contre les citoyens les plus honorables et les plus avantageusement connus.

La circulaire attaque furieusement une vingtaine de personnages, tous jouissant de l'estime publique. L'hon. M. De Bourcherville le premier-ministre de la Province de Québec, l'hon. M. Angers, procureur-général, l'hon. M. Garneau, commissaire des terres de la Couronne, l'hon. M. Chapleau, secrétaire provincial, l'hon. M. Fortin, membre pour Gaspé, l'hon. M. Robitaille, ancien ministre et député de Bonaventure, l'hon. M. Langevin, Sir John A. McDonald, Sir George Etienne Cartier, l'hon. M. Church, ministre des finances. M. Lacerte, député de St. Maurice et

une foule d'autres sont traités de voleurs, d'escrocs, de pillards, etc., etc.

Ce fait seul démontre que cette circulaire est une atroce calomnie et un tissu de mensonges abominables.

Tant d'hommes qui ont la confiance du pays ne peuvent être une bande de voleurs. C'est une chose aisée à comprendre.

La circulaire cherche à salir deux hommes dans le comté, l'honorable Dr. Beaubien et M. Léandre Méthot. Les libéraux n'ont jamais été économes d'injures à l'adresse de ces deux Messieurs. On veut à tout prix et n'importe par quels moyens détruire leur réputation. Nous savons que les électeurs sont ennuyés et dégoûtés de ces accusations sans preuve, de ces calomnies sans raison qui leur sont prodiguées. Les outrages, les injures sont les armes de ceux qui ont tort. C'est connu. Quand on est fort de son droit, a-t-on besoin de jeter de la boue à la face de tout le monde?

Arrivons à l'accusation contre le docteur Beaubien. Cette accusation a été portée en 1873 en chambre par M. Tremblay. Il s'agissait d'une cinquantaine de morceaux de cèdre que le docteur était accusé d'avoir coupés sans permis sur les terres du gouvernement.

Mais cette accusation n'avait pas même un soupçon de fondement. Les électeurs de Montmagny savent que le DOCTEUR BEAUBIEN demanda LUI-MÊME une enquête: M. Hume, l'inspecteur des agences du gouvernement, descendit dans le comté, fit une enquête, et le résultat fut que le DOCTEUR BEAUBIEN AVAIT OBTENU DE M. LÉANDRE MÉTHOT LA PERMISSION DE COUPER SUR L'UNE DE SES PROPRIÉTÉS LE CÈDRE EN QUESTION, en payant bien et dûment M. Méthot!!

Quel mal y avait-il à cela? Un homme qui possède une terre à bois et qui vend à un autre vingt, trente ou cent morceaux de cèdre ou d'épinette, commet-il un crime? Celui qui achète ce bois est-il coupable d'aucune faute?

Voilà toute l'accusation portée contre le Docteur Beaubien!

Et après l'enquête faite par M. Hume, M. Tremblay; qui avait inventé cette sottise, n'osa plus en souffler mot en chambre.

La circulaire parle de courbes, de merisier, de genoux, de varangues coupés dans la division de Montmagny, au détriment du domaine public.

Encore de la *blague* et de mensonge prémédité!!

Tout le bois qui a été coupé a été payé au jour et moment jusqu'au dernier morceau; la circulaire, si mensongère qu'elle soit, n'ose pas soutenir le contraire.

Dans cette accusation encore qu'y a-t-il de fondé et de raisonnable?

Est-ce que les propriétaires de limites n'ont pas le droit de couper du bois sur les terrains qu'ils ont payés?

L'on reproche au gouvernement d'avoir nommé des garde-forestiers. Au lieu d'être un mal, c'est une réforme de la plus haute importance. Laisser nos forêts sans protection, ce serait vouloir le vol et le pillage de notre domaine public.

Que dirait-on d'un marchand qui laisserait les portes de son magasin ouvertes le jour et la nuit, sans gardien? L'on dirait avec raison que

cet homme est un insensé. Eh bien, nos forêts sont notre magasin, et nous serions bien imprudents de le laisser sans gardien et sans protection!

Comment! l'on crie au pillage de notre domaine public, et en même temps l'on fait un crime au gouvernement d'employer les meilleurs moyens de le protéger contre ceux qui seraient tentés de le dilapider!

Au reste, la province doit au docteur Beaubien une économie considérable dans l'administration des terres publiques. Quand il fut nommé ministre, il existait près d'une centaine d'agents des bois et forêts. Il réduisit à quatorze le nombre de ces agents, afin de diminuer les dépenses et de pouvoir contrôler plus facilement l'exploitation de nos bois.

La circulaire réédite en résumé une petite brochure rouge faite pour les élections locales de 1875.

Par exemple, elle mentionne l'octroi de quatre cent milles carré de limites à un M. Robitaille, de New Carlisle, et l'on a l'effronterie d'affirmer que dans la division Bonaventure le gouvernement n'a retiré que trente-deux piastres!!

Pour confondre l'imposteur, nous n'avons qu'à citer les chiffres et les dates qui suivent:

M. Robitaille a obtenu une licence pour quatre cent trente-trois milles de terres, et au lieu de trente-deux piastres, il a payé le treize juin 1873 une somme de CINQ MILLE PIASTRES, et le cinq décembre 1874 une autre somme de CENT PIASTRES!!

Mentir plus grossièrement que l'auteur de la circulaire n'est guère facile, comme on le voit.

Après cette énormité, la circulaire se hâte de tomber sur M. Léandre Méthot, du Cap St. Ignace.

Dimanche dernier, le docteur Fortin faisait au Cap l'éloge de M. Méthot: aujourd'hui, le jeu est changé, M. Méthot est un voleur!

On crie encore que M. Méthot a obtenu par la fraude deux cent cinquante milles de terres à bois sur les rivières Godbout et Marguerite. L'on dit: son nom n'est paru, pour ces limites, que dans le rapport de 1874, et on les a désignées comme ayant été vendues le trois octobre 1872. Donc, hurle-t-on, cette vente a été anti-datée!

Pour fermer la bouche à ces criards, mettons sous leurs yeux la lettre suivante de M. Taché, l'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne:

LETTRE D'ORDRE.
Québec, 8 octobre 1872.

« Monsieur,
« En réponse à votre lettre du 15 juillet dernier, relativement aux limites à bois que vous demandez sur les Rivières Godbout, Marguerite et leurs tributaires sur la côte Nord du St. Laurent, j'ai à vous informer que l'Honorable Commissaire vous accorde le privilège d'explorer ces deux Rivières avec le droit de choisir 200 milles carrés sur chacune d'elles.
« Cette exploration devra se faire sous un délai de sept mois à dater de ce jour. A l'expiration de ce délai vous devrez transmettre à ce département une description du terrain que vous aurez choisi et payer le bonus qui est fixé à \$4.00 par mille carré en sus de la rente foncière de \$2.00 par mille carré.

« (Signé), E. E. TACHÉ,
« Asst.-commissaire.
« LÉANDRE MÉTHOT, ECR., }
« Cap St. Ignace. » }

Nous ne parlerons pas du Pacifique, des Tanneries, vieilles sottises dont le peuple a fait justice depuis longtemps.

Il y a des choses plus neuves, plus sérieuses et surtout plus vraies.

Par exemple que le docteur Fortin dise donc ce qu'il pense du *job* scandaleux du Canal Lachine dans lequel ses chefs Messieurs Laflamme, Jetté, Marchand, ont voulu soutirer du trésor public une somme d'un demi million de piastres!

L'affaire des Tanneries est venu devant les tribunaux qui ont trouvé nos chefs exempts de toute faute, tandis que les cours de justice ont déclaré coupables de tentatives de fraudes Messieurs Jetté, Laflamme, Marchand et Cie., les chefs du docteur Fortin!

Qu'il nous dise, ce cher docteur, s'il approuve M. McKenzie d'avoir acheté cinquante mille tonnes de lisses d'acier d'une compagnie dont son frère faisait partie, et d'avoir payé ces lisses \$54.60 la tonne tandis qu'elles se vendaient à cette époque \$37.72: c'est-à-dire d'avoir fait perdre au pays l'énorme somme de HUIT CENT VINGT-NEUF MILLE PIASTRES!

Qu'il dise s'il approuve son parti et surtout M. Taschereau, d'avoir le 25 mars 1875, le 22 mars 1876, le 7 avril 1876, voté contre des amendements destinés à sauvegarder les dettes des cultivateurs dans les cas de banqueroute!

Qu'il parle, s'il en a le courage, du vote de ses amis et surtout de M. Taschereau, contre la diminution de la taxe sur l'huile de charbon qui est aujourd'hui de dix-huit sous par gallon et que les honnêtes députés voulaient réduire à neuf sous!

Que les électeurs lui demandent pourquoi M. Taschereau, dont le docteur Fortin vante la politique, a voté le 30 mars 1875 contre la motion de M. Palmer pour diminuer le salaire des juges de la Cour Suprême de MILLE PIASTRES par année!

Demandez-lui pourquoi M. Taschereau, qu'il approuve en tout et partout, après avoir parlé contre la Cour Suprême, a voté quelques jours après pour l'établissement de cette Cour?

Quelles que soient les causes de ce changement subit d'opinion, l'on voudra bien remarquer le fait que le père de M. Taschereau a été nommé juge de la Cour Suprême!!

Nous n'avons pas le temps de passer en revue toutes les fautes du parti libéral. Dans les assemblées publiques, dans les discours, les électeurs pourront être suffisamment renseignés.

La circulaire a osé reprocher au gouvernement conservateur de Québec, les travaux qu'il fait opérer dans l'intérêt de la colonisation de la province. La construction des chemins, l'amélioration des routes déjà faites sont des choses trop nécessaires pour qu'un seul électeur refuse de les sanctionner.

Un parti, qui depuis qu'il est au pouvoir à Ottawa, n'a pu obtenir aucune amélioration pour le Bas-Canada, devrait rougir de sa conduite et de son impuissance.

Cette impuissance est telle, les injustices dont nous avons été les victimes sont si énormes que M. Barthe, un député libéral, protestait en plein parlement le 30 mars 1876, contre la conduite du gouvernement que M. Taschereau supporte et que M. Fortin défend!

Pour nos chemins de fer, nous n'avons pas eu un centin, tandis que le Haut-Canada a été gorgé de MILLIONS!!

Parlons un peu maintenant de M. Fortin.

Le candidat libéral est responsable de la distribution de la circulaire dont nous nous occupons. S'il avait eu le courage de signer les accusations qu'elle comporte, il eût été bien vite mis à l'ordre.

L'on dit souvent: tel père, tel fils! C'est le cas pour le docteur Fortin. On sait que le père du docteur a payé cher ses calomnies contre l'hon. M. Beaubien. Il fut condamné comme calomniateur par les tribunaux. Le mépris des électeurs, ennemis de la mauvaise foi et de la calomnie, remplacera la condamnation qui atteindrait le fils s'il voulait mettre sa signature au bas de la circulaire.

Ce n'est pas la première fois que le docteur montre ses instincts querelleurs et chicanniers. Les procès qu'il a suscités dans le Cap St. Ignace—procès dont il a voulu faire payé les frais par le comté—sont une preuve de l'absence de droiture et de bonnes dispositions qui se fait sentir chez le docteur Fortin. Un homme qui commence si jeune—il n'a guère plus que vingt-cinq ans—à faire encourir des frais et des procès à la paroisse et au comté dans lesquelles il vit, ne promet pas pour l'avenir.

Le parti libéral, se sentant écrasé et battu à plate couture, a tenté un de ces petits moyens dont il est coutumier. Le docteur Fortin et ses amis prétendent que M. le notaire Beaubien est *disqualifié* et qu'il n'est pas éligible. C'est une ruse trop grossière pour qu'elle ait aucun succès. M. le notaire Beaubien n'a jamais été mis en cause, comme l'exige la loi. Et il est maintenant trop tard pour qu'il puisse être poursuivi, puisque cette poursuite doit être intentée dans le cours de l'année.

D'ailleurs, l'accusation portée contre lui est si ridicule que l'on a pas osé poursuivre M. Beaubien dans l'année écoulée: on avait peur de voir anéantir l'absurde et injuste censure portée par le juge Plamondon! Si on eût cru pouvoir faire condamner M. Beaubien, il y a longtemps que ce serait fait.

Pour tromper les électeurs le Dr. Fortin a recours à mille et une petites. Pour n'en citer qu'un exemple, il avait été convenu entre le notaire Beaubien et lui que le jour de la nomination il n'y aurait pas d'assemblée. M. Beaubien partit pour l'Île aux Grues, comptant sur la parole et l'engagement de son adversaire.

Aussitôt après son départ le Docteur Fortin laissa chez lui une lettre l'invitant à assister à l'assemblée qu'a eu lieu jeudi à St. Thomas.

M. Beaubien n'a vu cette lettre qu'après son retour, quelques heures à peine avant l'assemblée et trop tard pour inviter ses amis à s'y rendre.

Malgré tous ses efforts, tout ce déploiement de mauvaise foi, le triomphe de M. Beaubien est assuré. Les libéraux eux-mêmes l'avouent.

PLUSIEURS ELECTEURS.